

Image not found or type unknown



Congés payés et jours fériés

Par **kobarmstrong**, le **17/03/2011** à **22:20**

Bonjour,
Mon employeur décompte de mes jours de congés les jours fériés & ponts qu'il impose à tous les salariés.
Exemples: Ascension: jeudi 13 & vendredi 14 imposés comme non travaillés et donc 2 jours pris sur les congés payés. Le 1er janvier, le lundi de Pâques, de Pentecôte, le 14 juillet, le 1er & le 11 novembre autant de jours décomptés sur les congés payés.
Est-ce-légal? (convention collective organisme de formation).